Xme Année. — N° 300. PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS Genève, 18 Février 1911.

LE RÉVEIL

SOCIALISTE-ANARCHISTE

SUISSE ET ITALIE
ABONNEMENTS : Une année, Fr. 3.—; Six mois, Fr. 1.50
Le numéro : 5 centimes

Adresser lettres et communications :
RUE DES SAVOISES, 6
GENÈVE (Suisse)

UNION POSTALE UNIVERSELLE
ABONNEMENTS : Une année, Fr. 5.—; Six mois, Fr. 2.50
Le numéro : 10 centimes

Une parcelle de Vérité

Sous le titre « réponse à quelques objections », le « Sans Patrie » de la *Guerre Sociale* a publié un nouvel article qui paraît clôturer la série de son exposé du « Militarisme révolutionnaire ». Cet article débute par les extraits suivants que nous croyons devoir prendre, pour une part, comme une réponse à l'article intitulé la *Doublure de M. Jaurès :*

De ce que peuvent penser soit le *Réveil*, de Genève, soit le *Libertaire*, peu me chaut. Ces deux vénérables organes sont actuellement entre les mains d'excellents camarades. Mais ils appartiennent à cette espèce d'anarchistes qui, vers l'âge de la vingtaine année, souvent un peu plus tôt, ont découvert tout seuls la Vérité Eternelle ou l'ont trouvée en pilules, dans quelque savante brochure qui est pour eux le Saint-Evangile, auquel il est interdit, sous peine d'anathèmes, de toucher, fût-ce à une virgule, jusqu'à la fin des siècles, *per secula, sæculorum !*

Qu'ils m'excusent de les avoir troublés dans la contemplation de leur nombril, comme je leur pardonne de m'accuser d'avoir retourné ma veste. Ils sont même bien honnêtes et bien modérés, pour des théologiens, de ne pas m'avoir déclaré plus crûment que j'étais un vendu.

Le dédain du « général » in-partibus ne nous atteint pas, car si, au lieu d'une réponse, nous trouvons une culbute, nous voilà fondés à croire que ce foudre de guerre ne déteste rien tant que la contradiction. Ses mamours à ceux qui paraissent s'intéresser à ses articles en les reproduisant sans commentaires nous permettent d'affirmer qu'en fait d'adoration M. Hervé ne dédaigne pas celle qui s'adresse à sa personne propre. Evidemment que la contemplation de notre nombril serait en pareil cas une concurrence parfaitement déloyale.

Mais, en cela encore, le militariste à l'envers qu'est devenu M. Hervé, se trompe étrangement. Nous avons au *Réveil* l'horreur des dogmes et des théologies et nous avons été assez hardis pour ne pas laisser nos idées anarchistes s'enliser dans une spéculation purement philosophique. On nous en a, du reste, dans certains milieux et à maintes reprises fait le reproche. Entendons-nous, cependant. Il ne s'en suit pas, parce que nous estimons que nous devons lutter avec les travailleurs et ne pas nous éloigner du peuple, dont nous sommes, que nous devons tourner à tous les vents : antimilitaristes aujourd'hui, militaristes demain, anti-étatistes un jour pour devenir le jour suivant, au gré du caprice et des intérêts de quelques coteries, partisans des réformes que les partis politiques proposent à leur clientèle de gogos au nom d'une conquête des pouvoirs publics dont nous connaissons les nombreux avatars. En cela nous sommes restés irréductibles et toutes les variations d'anciens camarades qui, un peu pour ne pas être pris pour des sectaires et beaucoup parce que les chances de « mêches » paraissaient moins problématiques ont, par ces temps d'opinions flottantes, bonnement fait volte-face, ne nous ont laissé qu'une passagère nausée. C'est sans doute pour cette dernière raison que nous sommes devenus des théologiens. Il est évident que pour Hervé qui a beaucoup contribué à pervertir le sens des idées révolutionnaires dans l'esprit des masses, qui s'est flatté souvent auprès de M. Jaurès d'avoir divisé es anarchistes en ramenant beaucoup d'entre eux là une conception plus pratique des possibilités du moment, qui a pourri en quelque sorte de nombreux camarades en les faisant dévier dans une canalisation révolutionnaire dont le parti socialiste unifié a seul profité, il est évident que notre intransigeance n'a pas été pour lui plaire et nous comprenons cela.

Quant à la vérité éternelle que nous aurions trouvée et que nous défendrions l'anathème à la main, il y a du vrai dans cette trouvaille. Oh ! une parcelle seulement de vérité et sans anathème, s'entend. Oui, quant à nous du moins — nous ne saurions parler pour autrui par respect pour la personnalité de chacun — nous avons trouvé une parcelle de la vérité éternelle. Ça n'a pas été si difficile que ça, croyez-le et il n'y a pas là un miracle à faire se hérisser un général dont la *foi* nouvelle est imposée comme une théorie en chambrée.

L'horreur de la contrainte, qu'elle vienne de la famille, des premiers maîtres, des premiers éducateurs du mouvement social que nous avons rencontré sur notre route déjà longue, a décidé de nos convictions anarchistes. Nous y sommes venus, comme beaucoup de camarades, par horreur de la discipline, de cette discipline que vous prônez par tradition blanquiste, vous révolutionnaire, comme le ferait un frère de la doctrine chrétienne, mieux même car vous êtes plus insinuant encore que ne le serait un de ces pauvres hères façonnés par les mains de l'Eglise.

Du cas particulier et personnel nous avons conclu, en regardant autour de nous, à l'universalité des mêmes besoins et ce fut pour nous une révélation se formulant ainsi : rien de durable ne se peut faire dans la société en dehors de la liberté, de l'anarchie.

Cette parcelle de vérité est donc celle-ci : l'homme veut se libérer de toutes les impositions qui pèsent sur lui et qui l'écrasent. Il veut être son propre maître, mais il y a le patronat, encadré de l'Etat et de l'Eglise, qui lui barrent la route et il s'insurge contre cette monstrueuse trinité. Si tous les hommes n'ont pas encore compris la cause de leurs maux, ils en sentent du moins les effets peser lourdement sur leurs épaules. Vous nous offrez comme remède à ces contraintes multiples subies de la naissance à la mort, tueuses de volontés et d'énergies, une discipline nouvelle, c'est-à-dire une contrainte d'une autre sorte. Merci, nous en avons assez ! Vous avez beau évoquer Valmy, il n'empêche que les sans-culottes qui marchaient animés par un saint principe d'égalité civique ne soient devenus, par acquiescement à une discipline révolutionnaire, les soldats d'un Bonaparte et de la tyrannie la plus odieuse qui ait jamais existé : celle du sabre.

Laissons de côté votre idée baroque d'une armée clandestine — car, enfin, elle ne pourrait pas librement s'épanouir, votre armée révolutionnaire, à côté de l'armée régulière, ou s'intercaler entre les rangs de celle-ci, faisant corps avec elle au point de l'absorber au jour d'un mouvement révolutionnaire. Mais regardons autour de nous, ouvrons les yeux et nous verrons que le monde du travail est ligoté par les disciplines de toutes sortes que lui a rivées comme un carcan la société capitaliste. C'est la discipline imposée par les compagnies et celle des nécessités de la vie aussi, qui ont eu raison de toutes les velléités de révolte des serfs de la voie ferrée. Est-ce l'esprit de discipline qui manquait ? non pas, les cheminots y sont façonnés, mais la conviction seule qui fait que, même isolés dans des pays soumis à la tyrannie des conséquences probables, certainement fâcheuses, ils eussent marché quand même. N'en fût-il pas de même pour la grève des P. T. T. ?

Voilà ce que nous voyons : c'est qu'il y a trop de discipline par le monde et qu'il faut saper celle-ci par tous les moyens, mais ne pas croire à un remède qui, pour être homéopathique, n'en serait pas moins sans résultat sur le corps social quand il ne restaurerait pas, sous une forme nouvelle, l'état de choses qu'on voulait pour le moins saper.

Nous comprenons, et, historiquement, il en est ainsi, que des évènements nous façonnent à une dicipline que nous accepterions tout naturellement comme une chose inéluctable pour le salut commun, mais encore faudrait-il qu'une idée commune fut notre guide comme devrait l'être dans l'avenir l'idée de l'expropriation de la bourgeoisie, de la reprise des chantiers, des mines, des instruments de travail par les producteurs eux-mêmes. Ne serait-ce pas là une idée capable d'entraîner les foules que celle de la libération du travail par la conquête des moyens de production ?

Au fond n'est-ce pas là toute la révolution qui s'annonce autant par l'incapacité de la bourgeoisie que par les besoins nouveaux qui lentement, trop lentement, hélas ! soulèvent le monde ouvrier ?

Mais une discipline imposée à des hommes aveugles ne sachant où ils vont, ah ! non ; c'est par trop dangereux. Pour un honnête homme qui s'en servirait dans l'intérêt de la révolution, combien de bandits prêts à faire tourner à leur profit l'inconscience des masses ébranlées pour un but dont elles n'auraient pas encore saisi toute la portée ! Nous en avons trop souvent eu le spectacle odieux sous les yeux pour ne pas pousser un cri d'alarme.

La discipline sans idée commune, c'est la dictature de celui qui sait et nous n'en voulons à aucun prix, fût-il le plus intelligent des hommes et par dessus encore l'honnêteté personnifiée. Une révolution comme celle qui vient doit être faite pour et par le peuple. Or, la première condition pour qu'elle soit une révolution profonde, capable de changer l'économie sociale, c'est que le peuple en sente fortement la nécessité. Tout reste à faire quand on parle de discipline sans idée, car s'il y a des meneurs très infatués d'eux-mêmes nous ne voyons pas le peuple pour lequel ils paraissent souvent professer un tel mépris qu'ils négligent de faire appel à son cerveau.

G. H.

Le patron opprimé, l'ouvrier tyran !

Nos maîtres se révoltent à l'idée que les travailleurs puissent protester et lutter contre leur exploitation, considérée par eux comme la chose la plus légitime du monde ! Dame ! est-il possible de concevoir l'«ordre» en dehors de cette double morale, qui refusant au grand nombre le produit intégral de son travail, reconnaît à une infime minorité le droit incontestable de prélever un tribut sur le travail des autres ? Aussi, bien que le droit de coalition ait été sanctionné par la loi, la grève n'est-elle pas toujours pour la classe bourgeoise un délit moral ? Même les grèves les plus pacifiques, faites après plusieurs mois et parfois même des années de pourparlers, ont été condamnées. Autant l'effort du riche pour augmenter sa richesse apparaît légitime, autant la tentative du pauvre pour diminuer sa misère est violemment réprouvée et réprimée.

Les restrictions apportées à l'action ouvrière par la loi sont déjà nombreuses, mais la jurisprudence en ajoute chaque jour des nouvelles. C'est ainsi que le boycottage ayant fait son apparition en Suisse, où il était presque inconnu jusqu'à ces dernières années, vient d'être l'objet de trois jugements du Tribunal Fédéral. Ce dernier n'a pas contesté le droit de boycottage, en ajoutant cependant qu'il y avait eu abus de droit ! Et le tour a été joué.

Mais voici un nommé Hofstetter, de Berne, docteur en droit s. v. p., qui n'est pas content et prend fortement à partie MM. les juges de Montbenon. D'après lui « tout anéantissement d'une richesse « économique par le boycottage doit donner au « boycotté le droit d'obtenir des dommages-intérêts, et l'anéantissement d'une richesse économique ne consiste pas seulement dans la ruine « d'une personne physique ou juridique, mais « aussi dans toute diminution de sa richesse économique (*damnum emergens* ou *lucrum cessans*). »

Notons tout d'abord que le boycottage n'anéantit aucune richesse économique, car il se borne à favoriser quelques produits au détriment d'autres. Mais c'est là précisément ce qui résulte chaque jour de la concurrence, admise comme l'un des principes vitaux de l'industrie et du commerce. La richesse économique, d'ailleurs, est anéantie systématiquement par le militarisme, par le gaspillage inouï de la ploutocratie, par le chômage forcé auquel des millions de prolétaires sont condamnés, par le fait que la terre refusée aux paysans est souvent laissée en friche par les gouvernements et les grands pro-

priétaires, etc. Mais toutes ces formes d'anéantissement sont légitimes et notre docteur en droit ne veut voir que celle des ouvriers qui, jetés sur le pavé par leur patron, sont assez ingrats pour ne pas continuer à en favoriser les intérêts ! Ouvrier, tu ne dois pas refuser ta clientèle à celui qui essaie de te priver de manger. Ainsi le veut la science juridique, qui ne voit pas d'inconvénient à la ruine de ta personne physique par les privations les plus cruelles, mais qui ne saurait admettre que ton ancien exploiteur gagne quelques billets de mille de moins. Que ta misère augmente, grâce à la haine du patron, il n'y a rien à redire ; mais si la richesse de ce patron diminue de par ta faute, il y a délit.

Nos docteurs en droit ressemblent étrangement à des docteurs en canaillerie.

✠

Le *Journal de Genève*, bien entendu, non seulement approuve M. Hofstetter, mais sous le titre *La tyrannie syndicale*, un vieux cliché idiot, nous donne ces considérants du jugement rendu par la deuxième Chambre du Tribunal de première instance dans le procès intenté par l'Enfant Prodigue à la Société genevoise d'imprimerie et à la Société générale d'affichage, pris solidairement.

Dans différents arrêts, notamment dans un arrêt du 11 avril 1908 (Kiefer contre Syndicat des ouvriers vitriers de Zurich), le Tribunal fédéral a admis que la mise à l'index et le boycottage constituaient des moyens légaux de lutte économique, à condition que ces mesures ne pussent avoir pour effet l'anéantissement de l'existence économique de la personne contre laquelle elles sont dirigées.

D'après ces arrêts, l'illégalité est déterminée « par l'atteinte portée à ce bien juridique » et n'existe que là où cette atteinte commence.

En l'espèce, si l'appel du Syndicat avait été suivi d'effet, la maison de l'Enfant Prodigue se serait trouvée dans l'incapacité complète de vendre. L'appel au boycottage adressé à la population tendait donc à l'anéantissement de l'activité sinon de l'existence économique de la maison visée. Suivant le système du Tribunal fédéral, ce boycottage général devrait donc être considéré comme un acte illicite.

M. le juge commence par faire une supposition absurde, celle qu'un boycottage puisse être universel, pour étayer ensuite d'autres absurdités. Mais une première question se pose : le congé donné par un patron à un ouvrier n'aboutit-il pas, réellement et non hypothétiquement, à l'anéantissement de son activité, bien plus, de son existence économique, tout au moins pendant la période de chômage qui en résulte presque toujours ? Le patron pourtant n'endosse aucune responsabilité. Pourquoi donc même un boycottage qui aboutirait à l'anéantissement de l'existence économique de la maison visée serait-il illicite ? C'est encore et toujours en vertu du fait que la loi défend le capital, mais nullement le travail. Continuons :

Le Tribunal ne peut, toutefois, malgré sa déférence pour la jurisprudence du Tribunal fédéral, souscrire à la théorie qui fait dépendre le caractère licite d'un acte dommageable de l'étendue du dommage causé.

Cette théorie peut, en effet, trouver son application en matière pénale, notamment en cas de légitime defense ou de provocation, car il existe une proportion nécessaire entre l'attaque et la défense, la provocation et la riposte permise.

Dans le domaine du contrat civil, par contre, cette théorie se heurte au principe absolu posé par l'article 50 du Code des obligations, aux termes duquel « quiconque cause sans droit un dommage à autrui est tenu de le réparer. »

En cette matière, le seul critère est donc l'existence même du droit de l'une des parties de commettre un acte dommageable. Si ce droit existe, l'acte est licite même si le dommage est énorme. Si ce droit n'existe pas, l'acte est illicite, même si le dommage est minime...

Vous avez bien lu, ouvriers ! « Quiconque cause *sans droit* un dommage à autrui est tenu de le réparer ». C'est un principe absolu, mais il ne s'applique jamais en votre faveur, car la société bourgeoise est basée précisément sur l'exploitation de l'homme par l'homme, sur *le dommage systématique causé avec droit par les exploiteurs aux exploités*. Ce droit existant, l'acte est licite bien que le dommage soit pour vous énorme, incessant, parfois terrible, puisqu'il se traduit dans les privations, les souffrances, les maladies et la mort. Par contre, le droit de résister aux voleries de vos maîtres n'existant pas, vos actes de défense sont illicites, même si le dommage est minime. O admirable conception de justice !

Mais écoutons les explications de M. le juge :

... L'ouvrier ne possède aucun droit ni sur les marchandises appartenant à la maison de commerce pour laquelle il travaille, ni sur la clientèle de cette maison. Un ouvrier isolé, qui, après avoir, sur un refus d'augmentation de son salaire, donné son congé, chercherait à nuire à son ancien patron en empêchant ce dernier de vendre ses marchandises ou en essayant d'écarter momentanément sa clientèle, commettrait indiscutablement un acte illicite. Cet acte, même s'il ne causait en fait qu'un dommage minime, resterait illicite, parce que faute d'un droit quelconque sur les marchandises et sur la clientèle, l'ouvrier ne posséderait aucun droit de commettre, dans ce domaine, des actes dommageables.

Concluons : le patron a des droits sur notre peau, il peut nous harasser par un labeur supérieur à nos forces, nous rendre malades aussi par les privations dues à un salaire insuffisant. C'est parce que nous sommes esclaves, que nous lui appartenons, qu'il a tous les droits sur nous, que ses actes sont toujours licites. Par contre, *nous ne possédons aucun droit sur les marchandises produites par nous,* nous ne pouvons pas même conseiller ou déconseiller les achats dans telle ou telle maison, car, esclaves comme producteurs, il est de toute logique que nous le soyons aussi comme consommateurs. Les patrons peuvent passer leur vie à se disputer la clientèle ouvrière, mais celle-ci ne peut pas disposer d'elle-même ; elle ne s'appartient pas, elle est aussi une propriété capitaliste. Et vive l'égalité démocratique !

Laissons parler encore la *justice :*

Si le patron emploie plusieurs ouvriers, l'existence d'un conflit entre le patron et la majorité de son personnel ne peut donner à la coalition des ouvriers un droit qu'aucun de ses membres ne possède individuellement. Le droit de coalition ne peut donc être invoqué, en ce qui concerne le boycottage, lorsque ce dernier s'attaque à la vente des marchandises, à la clientèle ou à tout autre bien sur lequel les ouvriers n'ont individuellement aucun droit Il en résulte qu'un boycottage semblable constitue en lui-même un acte illicite, indépendamment de l'importance du dommage que cet acte cause ou peut causer au patron.

En l'espèce, les grévistes, en adressant à la population genevoise entière un appel tendant à empêcher toute vente des marchandises de la maison de l'Enfant Prodigue et à disperser ou écarter momentanément la clientèle de cette maison, ont commis un acte illicite, au sens de l'article 50 du Code des obligations.

C'est clair. Les patrons ont tous les droits, les ouvriers n'en ont point ; tout leur est licite, rien au contraire l'est pour nous. D'autre part, dans la lutte des intérêts, le nôtre ne peut *légalement* triompher, car dans ce cas nous aurions causé un dommage à la classe propriétaire, alors que nous n'avons aucun droit sur sa propriété. Nous tomberions donc à n'en pas douter sous le coup de l'article 50 du Code des obligations.

Tout ce bafouillage juridique pour nous dire, en somme, que la loi ne protège que les intérêts établis et les droits acquis. Droits et intérêts nouveaux ne peuvent triompher qu'en dehors et contre la loi, mais cela, nous, anarchistes, n'avons jamais cessé de le répéter.

Le jugement déclare ensuite qu'il résulte des pièces produites que l' « Enfant Prodigue » ne méritait en aucune façon l'accusation d'affamer ses ouvriers et de se livrer à une exploitation honteuse de leur travail.

Pour qui connaît les prix payés au personnel de l'Enfant Prodigue, cette affirmation est simplement odieuse. D'ailleurs, il n'y a pas longtemps que le traitement de MM. les juges a été largement augmenté, mais les ouvriers et ouvrières auraient bien tort d'en demander autant.

Le boycottage doit être sévèrement réprimé. Les tribunaux doivent se montrer particulièrement sévères vis-à-vis des tiers, qui ne peuvent invoquer, comme excuse, l'excitation de la lutte. L'imprimeur et l'afficheur encourent donc des sanctions que l'ordre public exige sévères.

Condamner imprimeur et afficheur — pourquoi pas le marchand de papier ? — signifie mettre les ouvriers dans l'impossibilité de publier et placarder leurs revendications, de se défendre contre les attaques de la presse bourgeoise, de renseigner le public sur les causes, l'état et les conséquences d'un conflit, c'est en un mot nous baillonner complètement de la façon la plus jésuitique. C'est à cela que nos libertés six fois séculaires ont abouti !

Pour finir, rappelons le titre que le *Journal de Genève* donne à ce jugement : la tyrannie syndicale. D'une part, un capitaliste multimillionnaire, possédant des maisons très importantes dans plusieurs villes d'Europe, réalisant d'énormes bénéfices et vivant dans l'opulence : l'opprimé ; d'autre part, des malheureux, menés à la baguette, insultés, menacés, mal payés, le plus souvent dans la misère : les tyrans.

Messieurs du *Journal,* vous êtes encore plus imbéciles que canailles !

L. B.

Pourquoi ils furent frappés

Les ignobles journaux de la non moins ignoble démocratie suisse après s'être gardé, comme d'un délit, d'approfondir la sanglante tragédie de Tokio utilisent en forme de remplissage une vingtaine de lignes sur les conditions des ouvrières au Japon sans toutefois établir une corrélation entre l'odieuse exploitation de ces malheureuses créatures et la protestation du Dr Kotoku et de ses compagnons.

Soyez persuadés que leur seule ambition est de démontrer que, par rapport aux conditions des ouvriers japonais, les travailleurs de nos pays sont à ce point heureux que c'est un crime de ne se point contenter du bonheur que nous offrent nos généreux exploiteurs.

Mais laissons-les parler de l'exploitation des ouvriers en Extrême-Orient, cela leur permet d'ignorer ce qui se passe sous nos yeux :

Il n'y a pas d'existence plus lamentable que celle des ouvrières japonaises. On en compte 700.000 dans les diverses industries, et toutes mènent une vie de souffrance sans relâche. Elles doivent travailler sans repos et n'obtiennent pas même de répit pour les repas. Le patron s'entend avec les contre-maîtres pour tromper les malheureuses sur l'heure, ce qui les oblige à rester à l'usine à la besogne au delà du temps convenu et payé. Dans beaucoup de filatures, elles sont contraintes au travail acharné et exposées aux mille dangers de la promiscuité avec les ouvriers. Celles qui commettent quelque erreur dans les occupations qui leur sont confiées encourent des peines qui vont de l'amende à l'incarcération et aux châtiments corporels. On cherche tous les prétextes pour les exploiter. Les jeunes ouvrières n'ont aucune garantie morale dans les ateliers. Sur 80.000, il y en a 70,000 au-dessous de 10 ans, et aucune loi protectrice de l'enfance ne les sauvegarde.

Le sort des hommes n'est pas plus enviable. On sait de quelle sobriété est l'ouvrier japonais et combien ses besoins, dans l'état actuel de la civilisation capitaliste, sont limités. Une poignée de riz fait sa nourriture et la hutte où il habite ne connait d'autre luxe que la natte sur laquelle il se couchera. Dans les mines de cuivre d'Ashio les travailleurs y gagnaient, pour un labeur exténuant et rapidement converti en agonie, de 1 fr. à 1 fr. 50 par jour. Au printemps de 1907 une grande grève éclatait à Ashio et la troupe immédiatement appelée sur les lieux, comme dans nos pays, s'évertuait à apporter une solide garantie d'exploitation à la classe capitaliste. Les mineurs résistèrent cependant et, armés de dynamite, ils soutinrent une lutte qui dura plusieurs jours et qui aboutit à une capitulation momentanée du capitalisme.

Comme bien l'on pense, les exploiteurs en eurent une rage folle et, aidés par le gouvernement, ils eurent tôt fait de mettre sur le compte de la propagande socialiste, syndicaliste et anarchiste qui péniblement faisait son œuvre dans un pays soumis encore à toutes les fatalités de la tradition. Les écrivains furent emprisonnés, les journaux confisqués dans la pensée, partout la même chez les exploiteurs, que les victimes de leurs rapines seraient parfaitement heureuses s'il n'y avait pas des gens assez dépourvus de sens moral pour leur ouvrir les yeux et leur faire entrevoir un mieux être dont ils n'avaient aucune idée auparavant. Ce langage est à ce point universellement connu que nous l'avons entendu de la bouche même de nos démocrates suisses.

Voilà en quelque sorte la genèse de la tragédie de Tokio. Kotoku et ses amis avaient la hantise de ce supplice du travail dans notre société meurtrière. Les souffrances de leurs semblables trouvaient dans leur cœur un douloureux écho. Ils avaient compris que le remède n'était pas dans des réformes illusoires et en cela l'exemple de l'occident pouvait fortifier leurs convictions. Mais le gouvernement veillait et bientôt Kotoku et ses amis étaient arrêtés. On sait la suite : la mort héroïque de ces hommes sacrifiés pour la quiétude de l'exploitation capitaliste.

La liste des victimes de ce procès inique est intéressante à plus d'un titre ; la voici :

Denjiro Kotoku, médecin et journaliste ; Sugano, sa compagne ; Moritika, cultivateur ; T. Migashita, mécanicien ; C. Numura, fermier ; R. Furukawa, jardinier ; T. Nitta, mécanicien ; Z. Neemura, fermier ; K. Okumijia, wattman ; K. Sakamoto, typographe ; Dr S. Oischi, médecin ; H. Naruischi, commerçant ; K. Takagi, prêtre boudhiste ; S. Minco, prêtre boudhhiste ; S. Sakibuko, fermier ; K. Narnishi, commerçant ; M. Massuc, écrivain ; G. Okamoto, ouvrier électricien ; G. Uchiyama, prêtre boudhiste ; K. Tadeka, sculpteur ; Y. Miura, mécanicien ; T. Okabayaski, employé d'hôpital ; M. Komatsu, restaurateur, et enfin M. Neemi, D. Sasaki, Y. Tobinratsu, dont les professions n'ont pas été indiquées.

On comprend, par la diversité des origines, quelle influence sur son entourage devait exercer le Dr Kotoku, le principal accusé. Evidemment, le complot contre la vie du roi, fut un mensonge. Il s'agissait de bien autre chose pour le moment que d'une révolution de palais et d'un changement dans l'ordre politique. Dans un dernier congrès les associations d'ouvriers avaient fermement décidé de rester sur le terrain économique car elles sentaient trop le besoin de secouer la tyrannie des exploiteurs directs pour s'intéresser à une transformation politique qui n'eût rien changé à leur effroyable misère. Mais le trône eut bientôt chancelé s'il n'avait pas immédiatement compati aux angoisses capitalistes. De là le procès et le sang versé.

C'est un crime de plus de la bourgeoisie internationale, car ayant compris d'emblée la qualité des victimes offertes elle s'est bien vite résignée à ce qu'il pouvait y avoir de brutal et d'attentatoire au droit humain puisqu'il s'agissait en somme de gens s'élevant sans faiblir contre sa toute-puissance universelle.

Le capitalisme ne croit plus lui-même aux réformes dont il usait jadis comme d'un appât pour faire taire momentanément les revendications pressantes des ouvriers. Il sait que cette fragile muraille élevée contre les simples de jadis devenus conscients de la valeur de leurs droits méconnus, n'arrêtera rien. Il s'imposera maintenant comme le défenseur d'une civilisation comportant le sacrifice des foules ouvrières. Elles sont là pour créer de la jouissance et pour crever à la peine. Tous les droits sont pour lui, puisqu'il en établit, jour par jour, la formule lapidaire.

Eh bien, tant mieux qu'il en soit ainsi; trêve donc aux hypocrisies sentimentales! Bientôt tout ouvrier saura que l'ennemi c'est le maître de par le droit unilatéral que celui-ci s'arroge. La lutte prendra, de par la volonté même de la classe bourgeoise, le caractère tragique des veilles de révolution. Qu'il en soit ainsi! G. S.

ÉCOLE FERRER

Voici la note qui a été communiquée à la presse bourgeoise au sujet de l'Ecole Ferrer de Lausanne :

Le comité actuel dont ne fait plus partie M. le Dr Wintsch, est composé comme suit : président, A. Lapie, libraire ; secrétaire, Emile Sensonnens, lithographe syndiqué ; caissier, Henri Baud, typographe syndiqué ; membres adjoints : P. Jamin, sculpteur syndiqué, et P. Villard, typographe syndiqué.

Ces lignes qui ont l'air bien inoffensives — mais qui en réalité sont l'expression d'une belle goujaterie — ont provoqué la rectification publique suivante :

Quelques personnes ont en effet constitué, dans une assemblée où la presque totalité des membres de la Société de l'Ecole Ferrer n'étaient pas convoqués, on ne sait quand, ni où, un Comité qui s'est inscrit au Registre du Commerce (et dont la composition est donnée ci-dessus). Mais ce groupement n'a rien à faire avec la Société de l'Ecole Ferrer, fondée en juillet 1910, et dont la Commission administrative en fonction a été confirmée dans l'assemblée générale ordinaire du 12 février 1911 par 65 membres sur 72 présents.

Jean WINTSCH,
Caissier de la Société de l'Ecole Ferrer.

Cette mise au point est à retenir afin qu'aucun camarade ne se laisse tromper par les équivoques que certains individus, que nous pensions être des nôtres, tentent de créer au préjudice de l'Ecole Ferrer. Nous n'en dirons pas davantage pour aujourd'hui, mais tenons dores et déjà à préciser notre attitude en ouvrant une *souscription permanente* au profit de l'Ecole Ferrer, fondée en juillet 1910 à Lausanne et dont notre camarade Jean Wintsch, Rosemont, Lausanne, est le véritable caissier.

Prière aux journaux révolutionnaires de reproduire notre entrefilet. GROUPE DU RÉVEIL.

P.-S. — Un rapport de police, communiqué à la *Revue* et reproduit par toute la presse, me fait assister à la fermeture de l'Ecole Ferrer, de Lausanne. Inutile de dire que ce jour-là j'étais à Genève à mon travail. Il n'est pas non plus vrai, d'ailleurs, que nos camarades se sont séparés de M. Duvaux, parce que son enseignement n'avait pas un caractère suffisamment révolutionnaire. Le véritable motif en a été donné dans une circulaire envoyée à tous les intéressés, mais les partisans de M. Duvaux n'en soufflent mot et cherchent des diversions, car ce motif est malheureusement incontestable. L. B.

Souscription pour l'Ecole Ferrer

Rietner, Paris, 2 fr. ; X., 5 fr. ; L. B., 10 fr.
Total 17 francs.

NOTES EN MARGE

Un assassin couronné

Les étudiants de Rome ayant manifesté leur intention de recevoir, comme il le mérite, l'assassin Pierre de Serbie, qui va rendre visite à son digne cousin Victor-Emmanuel III, la presse bourgeoise nous donne la dépêche suivante :

Rome 14. — Les journaux italiens annoncent que le roi Pierre de Serbie ne touchera pas le sol italien au cours de son voyage à Rome. Il abandonnera seulement le train royal serbe à la frontière italienne pour monter dans le train royal italien. Le roi Pierre restera quatre jours à Rome. Des mesures rigoureuses empêcheront l'accès du public à la gare. On empêchera le public d'approcher du cortège. Les sénateurs et les députés eux-mêmes seront exclus de la réception à la gare.

Les belles dames de l'aristocratie genevoise doivent en être navrées, elles qui ont toujours rêvé de le revoir à Genève, pour lui faire une réception triomphale comme le fut le fameux départ après le crime! Les officiers serbes, traîtres et assassins, les mains tachées du sang d'Alexandre et de Draga, étaient venus chercher le sinistre aventurier pour le compte duquel l'horrible forfait avait été commis! Et nos classes dirigeantes de les applaudir : *Zivio! zivio!* Les fleurs, les cadeaux, les accolades, les baisers n'ont pas manqué non plus! Le gouvernement lui-même a été de la fête et a félicité l'assassin ayant ramassé dans le sang une couronne!

Et tout ce monde-là poussait des cris d'horreur à l'ouïe du seul nom de Luccheni et n'a pas cessé de poursuivre ce malheureux de sa haine hideuse, même après l'avoir frappé d'une peine horrible, même après la mort...

Que d'hypocrisie, de lâcheté et d'abjection!

Libre pensée... réactionnaire

Sous le titre *Libre pensée sociale*, nous lisons dans l'organe des libres penseurs romands quelques niaiseries « scientifiques » qu'il n'est pas sans utilité de relever. Elles sont signées *Edoardo*. Les voici :

Réprouvant toute anarchie comme contraire au développement humain, nous devons aussi rejeter tout ce qui s'y rattache plus ou moins, puis, mieux que cela, sélectionner nos idées-forces.

Nous soutiendrons donc toutes les républiques démocratiques ; nous organiserons chacune d'elles pour le présent et l'avenir. Enfin nous les relierons par une Fédération, déjà en voie de formation en Amérique.

Eh bien, toute l'histoire prouve, à n'en pas douter, que la presque totalité des lois a eu pour but d'empêcher le développement humain, qui n'a pu ainsi s'accomplir qu'anarchiquement. Quant à nos républiques démocratiques, nous sommes payés pour savoir ce qu'elles valent! Inutile d'insister. Et continuons :

Supposons, en l'état actuel des choses, toutes les armées supprimées : c'est une impossibilité évidente ; supposons, par contre, les nations arrivant, par la raison, à la république démocratique. Le jour où elles formeront une forte majorité sur notre globe, ce jour-là ne connaîtra plus la question du désarmement, car elle sera résolue.

C'est très simple, comme on le voit. Seulement les nations ne sont jamais arrivées à la république démocratique par la raison, mais par la force, à travers une période anarchique. Et ces républiques ne songent nullement à désarmer, au contraire, car elles redoutent encore plus que les monarchies la révolution populaire.

La suite est encore plus déconcertante :

En attendant, fortifions, dis-je, les républiques démocratiques. Où en serait la République portugaise sans armée et surtout sans marine? Et voyez maintenant certains Portugais trop pressés : ils fomentent les grèves à tort et à travers, tandis que le pays se prépare aux élections. Par là, ces démagogues compromettent la République et donnent raison à la réaction. Voyez les grévistes espagnols : au lieu de se laisser mener par quelques énergumènes et de susciter des embarras au gouvernement, ne serait-il pas dans leur intérêt de le seconder puissamment ; lorsque le pays sera nettoyé des couvents et congrégations, de la pieuvre romaine sous toutes ses formes, les réformes sociales s'accompliront infiniment mieux et plus rapidement.

Les Portugais trop pressés! Trop pressés de quoi? D'en finir avec la misère! Lorsqu'on ne l'endure pas, il est aisé de donner des conseils de patience, mais c'est ridicule et sot tout à la fois. Car, sans les gens pressés exerçant une pression incessante sur le gouvernement, celui-ci n'aurait pas la force et l'audace pour réformer quoi que ce soit. Les grèves ont toujours eu une valeur sociale autrement grande que les élections. Le fameux calme ne se rétablit que lorsque le découragement et l'indifférence gagnent la foule, et c'est alors que la période réactionnaire commence.

Pour ce qui est de l'Espagne, nous nous demandons à quoi sert d'avoir un gouvernement libéral si les travailleurs doivent renoncer à leurs moindres revendications. *Edoardo* ignore peut-être qu'avec Canajelas les tribunaux militaires fonctionnent encore en Espagne et que notre camarade Sagristà, pour ne citer qu'un fait, est menacé de six ans de réclusion pour sa lithographie : *A l'enseignement rationaliste!*

Il reste encore dans la Libre-Pensée plusieurs de nos camarades, qui ne devraient pas laisser sans réponse de tels articles.

Un gaffeur

Dans un numéro de la semaine dernière, le *Journal de Genève,* parlant du boycottage de la *Tribune,* sa digne alliée, terminait un entrefilet par ces idioties :

Ainsi donc le Syndicat des typographes continue sa haineuse et déloyale campagne. Et l'inspirateur et directeur de cette grossière manœuvre est l'anarchiste Bertoni, expulsé du canton. Sous carte provisoire, M. Bertoni traque, en toute liberté, les journaux de la place, et — ce qui est certes beaucoup plus grave — nos commerçants, qui ne veulent pas du *Réveil,* et pour cause, comme organe de publicité. Mais l'agitateur Bertoni est bien tranquille ; il jouit d'une inexplicable immunité ; le gouvernement appliquera-t-il en effet jamais l'arrêté d'expulsion confirmé par le Tribunal fédéral, et qu'il a suspendu sans oser cependant le rapporter?

Il serait curieux de savoir ce que pensent les commerçants de cette étrange et coupable tolérance.

Inutile de réfuter une pareille prose, dictée par la haine et la lâcheté, et montrant bien l'impuissance de nos adversaires à nous répondre. Mais le *Journal,* ayant fait ainsi du boycottage de la *Tribune* une question politique, ne pouvait manquer de s'attirer une réponse du *Genevois.* Celui-ci, bien qu'insuffisamment renseigné, n'en a pas moins dit quelques vérités, auxquelles les « alliés » n'ont su que répliquer.

Décidément, le *Journal* veut enlever à la *Tribune* la supériorité de la sottise, car il ne saurait plus être question de celle de l'argent! Pauvre Julie! Sa raison d'être était de ne rien être ; mais si à présent elle arbore une couleur, fût-ce le jaune, alors que son succès venait de n'en pas avoir, sa perte est inévitable!

Ces Messieurs de la rue Général-Dufour sont encore plus gaffeurs que ceux de la rue Bartholoni... Qui l'eût cru possible?

Bonne loi et bon gouvernement

Voici ce qu'écrit M. le Prof. A. Forel, en parlant de la société future :

Tout d'abord la société socialiste ne sera pas anarchiste. En effet, depuis la plus haute antiquité et grâce au fond héréditaire féroce, égoïste, accapareur et exclusif (individualiste) de la nature humaine, l'anarchie (absence de gouvernement) a toujours conduit au désordre, à l'apachisme, à la domination des violents et des oseurs, à l'oppression et à l'intimidation des faibles et, par là, ramené à l'autocratie. L'histoire le prouve.

Il faut donc des lois pour régler justement les devoirs et les droits, pour protéger les faibles, pour empêcher de nuire les fous, les criminels, les violents et les accapareurs. L'important est que ceux qui gouvernent ne puissent ni voler, ni accaparer, ni tyranniser. La difficulté est de trouver pour gouverner des individus à la fois capables, dévoués et honnêtes, ainsi que de les soumettre à un contrôle efficace.

L'auteur des lignes ci-dessus passe pour un savant, et il y aurait vraiment de quoi désespérer si nous ne savions que certains préjugés sociaux sont autrement tenaces chez la gent docte que chez le peuple, lequel a moins de moyens, mais plus d'intérêt, de s'en défaire.

Tous les maux, dont parle M. Forel, ont toujours été dus à l'existence et non à l'absence de gouvernement, qui n'a jamais été autre chose, d'ailleurs, que le brigandage triomphant, légitimé et systématisé.

La justice ne se commande pas, elle se pratique spontanément, et une société libre et équitable ne deviendra possible qu'en tant que ses membres le seront aussi. Les bons sentiments que M. Forel peut éprouver en lui, sont-ils le résultat de sa soumission à une législation quelconque ou ne lui sont-ils pas inspirés par ses connaissances, par son intérêt bien compris? On ne devient pas plus bon par crainte de la loi que par crainte de Dieu.

Il est vrai que M. le professeur se contredit lui-même en disant ensuite que l'important est d'avoir des lois comme on n'en a jamais vu et des gouvernants comme on n'en a jamais connu! Et, la question posée, il passe outre, sans se soucier nullement d'y répondre.

Mais il est toujours utile de cogner sur les anarchistes! Les gens « d'ordre », les gens de bien vous en sauront gré et vous pardonneront tous les soi-disant propos révolutionnaires! L. B.

FERRER ET LA GRÈVE GÉNÉRALE

L'hérédité sociale.

Dans la prochaine révolution, les bourgeois n'auront pas à courir les risques de la prison et de l'échafaud, châtiments qu'infligèrent leurs ancêtres aux aristocrates pendant la grande Révolution ; mais ils auront à contempler la ruine de leurs fortunes, ils souffriront la torture de voir leurs coffres-forts brisés, les pièces d'or répandues pêle-mêle sur le sol, les billets, titres, actions, bons, traites, chèques, etc. réduits en cendre, cette destruction étant indispensable pour assurer leur droit à la vie à tous les êtres humains y compris les bourgeois eux-mêmes et tous les autres malfaiteurs plus ou moins honnêtes ou malhonnêtes de la société actuelle.

Cette perte matérielle, bien insignifiante d'ailleurs, sera largement compensée pour eux par les immenses avantages que leur garantira, au même titre qu'à leurs frères du prolétariat, le nouveau système social. Ils retireront le 100 pour 1 sans victimes, sans larmes, sans malédictions, sans les sourires féroces de ceux qui cachent une haine concentrée, cortège inséparable de leur richesse, et sans les privilèges exclusifs qui constituaient le ressort indispensable de leur possession.

Car enfin, il faut que les prolétaires, un jour ou l'autre, participent au bien commun, à la richesse sociale qui à juste titre leur appartient et qui fut usurpé injustement et de façon inique par l'égoïsme des classes spoliatrices.

Quoiqu'en disent les codes, les religions et les écoles, il est un fait certain, c'est que chaque individu qui naît a droit, en tant qu'unité, à sa part de la propriété commune et c'est un grand crime que de lui contester et de lui enlever ce droit, comme ce serait un crime de le priver des rayons du soleil et de l'air qu'il doit respirer.

Une abominable série de forfaits a favorisé cette spoliation, mais aujourd'hui, étant donné l'état de progrès où nous nous trouvons, on ne peut plus la tolérer.

Cependant, discutons la question.

Trouvera-t-on quelqu'un pour soutenir que la classe des privilégiés a produit plus qu'elle n'a consommé et partant qu'il est licite qu'elle transmette cet excédent exclusivement à sa descendance ?

On pourrait admettre, à la rigueur, qu'un petit nombre d'individus, dans des circonstances exceptionnellement favorables, ait réussi, sans recourir à la fraude, au vol, à l'exploitation, à se constituer une aisance relative, mais ce sont là des cas très rares et explicables seulement par le désordre de l'organisation sociale. La plupart des fortunes ne sont dues qu'au hasard de la naissance et, très fréquemment, à des manœuvres criminelles quoique légales. Les docteurs catholiques, entre autres Saint Jérôme, ont déclaré qu'un riche ne pouvait qu'être un homme injuste ou l'héritier d'un homme injuste.

Cette constatation suffit pour réduire à néant les prétentions des privilégiés et pour condamner un système d'organisation qui n'a pour but que de soumettre la masse au caprice d'une minorité sans scrupules ; mais le chasseur reconnaîtra-t-il jamais les droits du gibier ?...

Dans la société actuelle, il faut s'en convaincre et le répéter jusqu'à satiété, tout conspire pour maintenir sous le joug le plus lourd les vaincus de la vie.

Voici un fait que les prolétaires feront bien de retenir : la Convention décréta, après la guerre, qu'on accordât un milliard comme indemnité aux défenseurs de la patrie, mais bientôt la réaction domina, le décret resta lettre morte et personne ne songea à son exécution. Par contre, au retour des Bourbons, sous le règne de Louis XVIII, un décret royal ordonna qu'on accordât un milliard aux émigrés — dont un bon nombre avaient lutté contre la France dans les rangs des armées étrangères — et cette fois le milliard fut bien distribué.

Il est bien certain cependant que chaque individu qui vient au monde, homme ou femme, n'a rien fait pour mériter le sort qui l'attend dans la vie.

Et puisqu'il en est ainsi, puisque cette vérité s'impose jusqu'à l'évidence à l'ignorant comme au savant, au riche comme au pauvre, au croyant comme à l'athé, au libéral comme à l'absolutiste, au Chinois et à l'Arabe, à l'enfant et au vieillard, à l'homme et à la femme, à tous depuis les humains des générations primitives jusqu'à nos contemporains, pour quelle raison, sous quel prétexte les descendants des riches jouiront-ils de toutes les satisfactions, tandis que les autres, les fils des pauvres, resteront enchaînés à toutes les privations ?

C'est le monde renversé, c'est un état diamétralement opposé à la plus simple équité, à la logique du bon sens.

On admet sans difficulté que tous les passants, sans distinction, circulent sur la voie tracée, construite et conservée aux frais de la communauté soit par les générations antérieures, soit par la génération actuelle.

En stricte justice, toutes les propriétés devraient être utilisées de la même manière, chacun jouissant des produits accumulés par les générations précédentes, comme on jouit de l'air, de la lumière, de la chaleur solaire.

Resteraient propriété personnelle les objets d'utilité privée : denrées alimentaires, vêtements, mobilier, etc., le tout réparti proportionnellement à la quantité des produits accumulés et à la population.

Tout ce qui sort de ces conditions tombe dans la définition de Brissot adoptée par Proudhon : *La propriété c'est le vol.*

Qu'est-ce qu'on attend donc pour en finir avec ce galimatias social et mettre en pratique l'anarchie, l'unique et véritable ordre social susceptible d'aplanir toutes les difficultés et de produire l'harmonie universelle par l'accord mutuel ?

15 décembre 1901.

Francisco FERRER et Anselmo LORENZO.

Renchérissement et Capitalisme

Le phénomène du renchérissement que les commodes explications monétaires ne suffisent pas à éclaircir et que la « science » capitaliste cherche avec grand effort à réduire à un phénomène momentané et secondaire, est certainement l'épine la plus aiguë fichée au flanc du monde capitaliste. Un vague pressentiment avertit l'économie stipendiée que ce fait du renchérissement de la vie a une profonde signification anticapitaliste.

Pour échapper à cette indication, les économistes officiels font des efforts inouïs qui prouvent, par leur stérilité, l'incapacité absolue de l'économie universitaire à entendre les vastes problèmes du monde contemporain. Ah ! si la classe laborieuse savait !

Au moment même où le renchérissement atteint d'une manière si cruelle la classe ouvrière, réduisant ses maigres salaires, le monde capitaliste célèbre ses plus grands succès et la classe capitaliste recueille des bénéfices dans une proportion inconnue jusqu'ici. J'ai sous les yeux la statistique des dividendes distribués par les banques anglaises. Elle démontre non seulement que les dividendes montent irrésistiblement, mais qu'ils atteignent désormais un chiffre incompatible avec le bien-être des classes productrices et la morale publique. Et notons bien que les chiffres suivants se rapportent aux « dividendes » et non aux « intérêts » et concernent donc le rapport de sommes engagées en obligations, c'est-à-dire courant le moins de risques. Pendant que l'économie officielle nous invite à compatir au sort des capitalistes contraints à une lutte désespérée contre la baisse du taux des bénéfices, le chiffre des gains réalisés par la finance donne le démenti le plus net à l'hypocrisie de semblables affirmations.

En réalité, si le capital en banque rencontre des conditions si favorables, cela ne peut dépendre finalement d'autre chose que de la prospérité des affaires industrielles soutenues par les capitaux des banques et ainsi se trouve faite la preuve de l'épanouissement de l'industrie manufacturière en même temps que de l'industrie financière. Des dividendes de 10, 15 et 20 pour 100, comme ceux réalisés par la « Limited County and West », sont la preuve la plus évidente de l'ampleur incroyable avec laquelle le monde capitaliste s'enrichit et, en même temps, la réfutation de la mauvaise foi avec laquelle on affirme que le renchérissement dépend de l'augmentation des salaires.

Le « Congrès des organisations professionnelles autrichiennes », tenu à Vienne, a très bien relevé le caractère capitaliste du phénomène du renchérissement. L'ordre du jour approuvé dit très justement :

« Cette épouvantable augmentation de la misère « générale est une conséquence du développement « et de l'extension de la production capitaliste. La « propriété privée des moyens de production est « devenue un lien pour la force productive, une « entrave au progrès technique. L'anarchie (1) « dans la production capitaliste a conduit à ces « absurdes conséquences : d'un côté, d'innombra- « bles ouvriers condamnés au chômage, d'innom- « brables machines condamnées au repos ; de l'au- « tre, insuffisance de vivres et d'habitations pour « nourrir et loger tout le peuple. La concentration « des capitaux, le développement des « cartells » « et des « trusts » ont fait que les progrès tech- « niques, au lieu de faire baisser le prix des mar- « chandises, ne font qu'accroître les gains et la « puissance du capital. Ainsi, la production capi- « taliste se met en opposition avec les besoins des « travailleurs. La misère générale subsistera tant « que le prolétariat n'aura pas conquis les pou- « voirs de l'Etat (2) pour ôter aux capitalistes la pro- « priété des moyens de production et en faire le « patrimoine commun de tout le peuple. »

La proclamation de Vienne établit bien le rapport entre l'accroissement des profits du capital et l'accroissement de la gêne des classes productrices. L'observation statistique confirme parfaitement cette thèse que par l'accroissement du prix des choses, la gêne des classes productrices s'est accrue en même temps que le taux des rémunérations capitalistes. La cause d'un tel fait ne peut évidemment être autre que celle-ci : les profits du capitalisme ne sont pas en proportion des bienfaits que la production donne au peuple consommateur, ils ne croissent pas avec le nombre des besoins satisfaits par les produits de l'industrie, mais avec la capacité du capital à imposer un tribut, à lever une contribution sur le peuple consommateur, et plus ses moyens pour atteindre ce but sont perfectionnés, plus ses exactions sont faciles. Plus l'organisation de l'entreprise est parfaite, plus respectable est le tribut apporté au capital, mais il n'y a jamais un surplus de profit qui se résolve en un élargissement des moyens industriels, c'est-à-dire en un accroissement de la production.

Le fait que, les profits croissant, les produits ne deviennent pas plus nombreux — et s'il en était autrement le renchérissement ne serait pas possible — démolit une autre thèse de l'économie orthodoxe, prétendant précisément que l'augmentation des bénéfices industriels ouvre la voie à un accroissement de la production générale, par conséquent à une diminution des prix toute à l'avantage de la population consommatrice.

Au contraire, on voit que le capital réussit à établir ses gains par l'emploi irrationnel de sa puissance. Il ne veut plus se mettre sur le dos le poids de la création de nouvelles fabriques ou de la direction de l'industrie, mais par les voies louches de la spéculation, de l'usure envers les finances publiques insatiables de moyens toujours plus puissants, par des industries parfaitement inutiles, dépendant de la fantaisie, du luxe ou du vice, il produit ses fruits et atteint son but.

Une quantité toujours plus considérable de capitaux est distraite des usages industriels productifs et destinée à l'auto-sabotage des entreprises improductives ou destructives, telles que la guerre et la colonisation plus ou moins fantaisiste de pays impropres à être colonisés. La situation privilégiée que les capitalistes réussissent à s'assurer auprès de l'Etat dans ses spéculations ou auprès des consommateurs, explique leurs profits scandaleux en même temps que la pénurie des produits nécessaires ; de là le renchérissement.

Le plus grand paradoxe réalisé par le capitalisme pendant cette phase de son déclin semble être que l'épargne atteignant un chiffre colossal, une stérilité toujours plus grande frappe cependant les industries productives. La demande de produits croît, mais l'offre de produits ne croît pas, parce que les capitalistes trouvent plus utile, mieux à leur convenance, de ne pas s'engager dans les industries. L'accroissement de la demande en face d'une offre relativement faible explique la hausse vertigineuse et la vie toujours plus précaire des classes laborieuses. Le renchérissement des vivres et des loyers a désormais détruit, absorbé les avantages que le syndicalisme avait donné à la classe ouvrière.

La question du renchérissement, à qui l'examine de près, pose la question du capitalisme. Le régime capitaliste, en tant qu'il reconnaît comme unique moteur le plus fort profit possible, quelle que soit la manière de le réaliser, par l'emploi ou par la destruction du capital — et le capitalisme est une grande école de sabotage — le capitalisme est indifférent aux besoins des consommateurs. En face de lui l'Etat est impuissant, car, comment l'Etat pourrait-il le contraindre à employer sa puissance productivement, c'est-à-dire à la production de choses nécessaires à la vie ? Il est puéril de soulever la question du renchérissement comme moyen d'agitation contre la mauvaise volonté des administrateurs.

La question du renchérissement, c'est la question de l'existence de la société capitaliste.

Arthur LABRIOLA.

(1) C'est une vieille habitude des socialistes parlementaires de parler d'anarchie dans la production capitaliste alors qu'elle n'existe que grâce à une infinité de lois qui la règlent et la défendent.

(2) Nous savons, par une dure expérience, que l'on est conquis par les pouvoirs de l'Etat, mais qu'on ne les conquiert pas. En fait de conquête, il faut faire directement celle des moyens de production, de consommation et d'échange, la transformation politique dépendant de la transformation des conditions économiques.